

APPRENTISSAGE & FORMATION CONTINUE



**MASTER DROIT DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET COOPÉRATION
TRANSFRONTALIÈRE**

PARCOURS EN DISTANCIEL

**FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET
ADMINISTRATION - SARREGUEMINES**





2 PARCOURS : Un parcours en formation initiale & un parcours en alternance

PRÉSENTATION

Avec plus de 3.000 étudiants sur le site principal de Metz et le site délocalisé de Sarreguemines, la Faculté de Droit, Economie et Administration de Metz connaît une constante augmentation de ses effectifs grâce à une équipe composée d'une cinquantaine d'enseignants-chercheurs, impliquée dans le domaine pédagogique et active dans le domaine de la recherche, et à des services administratifs composés d'une vingtaine d'agents.

Située au cœur du Pays des trois frontières, point de rencontre de la France, du Luxembourg et de l'Allemagne, la Faculté de droit, économie et administration de Metz propose des spécialités de Master innovantes et adaptées à ce contexte frontalier.

Le Master 2 «**Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière**» dispense des connaissances approfondies et hautement spécialisées dans le domaine du droit des collectivités territoriales et de la coopération transfrontalière. Ces connaissances s'ajoutent au savoir fondamental en droit public général transmis en même temps par la formation. Le master met également en avant la logique d'insertion professionnelle par l'alternance.

LE MASTER COMPREND DEUX PARCOURS :

- un parcours **en formation initiale** en présentiel à Sarreguemines
- un parcours **en alternance** (ouvert à l'apprentissage et formation continue) intégralement **en distanciel**, que nous présentons ici.

UN MASTER EN ALTERNANCE

Le master est ouvert aux personnels en formation continue ainsi qu'aux étudiants en formation initiale. Pour ces derniers, l'alternance est un système qui offre de nombreux avantages.

L'alternance est un système de formation qui associe une phase théorique avec des cours à l'université, et une phase pratique au sein d'une entreprise (dans le cas de notre master, au sein d'une collectivité territoriale, EPCI, établissement public, service de l'Etat, avocat en droit public). Elle permet de mettre directement en application sur le terrain ce qui est appris en cours.

Un étudiant qui choisit l'alternance signe un contrat d'apprentissage. Il a donc le statut de jeune travailleur, sous la responsabilité de son maître d'apprentissage. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier d'une durée de 6 mois à 3 ans, selon le diplôme. Il est conclu au moyen du formulaire CERFA n°10103 qui est signé par l'employeur, l'apprenti et le Centre de Formation des Apprentis (CFA).

L'université de Lorraine travaille avec son propre CFA, qui joue le rôle d'interface entre les apprentis, les composantes universitaires qui assurent les formations, les entreprises et les institutions. Le CFA de l'Université de Lorraine est fort de son expérience : il gère ainsi plus de 1700 apprentis chaque année.

La rémunération minimale de l'alternant est un pourcentage du SMIC fixé par la réglementation. Elle augmente en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'ancienneté dans l'exécution du contrat. Il est possible à l'entreprise de proposer un salaire supérieur à l'apprenti.

Le système d'alternance offre de nombreux avantages, aussi bien pour l'alternant que pour sa structure d'accueil.

L'ALTERNANT PEUT AINSI :

- **Mettre directement en pratique les enseignements** théoriques de son cursus ;
- **Être rémunéré** pendant sa formation en tant que salarié ;
- Bénéficier de la **gratuité des frais de formation** ;
- **Acquérir une véritable expérience professionnelle** et ainsi accéder plus facilement à l'emploi.

CELA PERMET À L'EMPLOYEUR :

- **Recruter une personne adaptée à ses besoins** qui apportera ses connaissances juridiques à la structure d'accueil
- L'occasion de **former un futur collaborateur**, lui apprendre un métier, l'intégrer à la vie et à la culture de la structure.
- En outre, **des avantages financiers** sont proposés à l'employeur qui recrute en alternance. Dans le cas de la fonction publique territoriale, le CNFPT prend en charge 100 % du coût de la formation (dans la limite de son plafond).



LES PUBLICS CONCERNÉS:

Le Master 2 Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière est ouvert aux étudiants titulaires d'un Master 1 en droit ou en sciences politiques, du DU Droit et administration des collectivités territoriales ou de tout autre diplôme de même niveau équivalent.

Le master en alternance accueille également un public de professionnels en formation continue. Il peut s'agir d'élus des collectivités territoriales (notamment les titulaires du DU DACT et DU Directeur de cabinet), ainsi que des agents territoriaux.

Si ils n'ont pas le diplôme requis pour accéder au master 2, ces personnels peuvent éventuellement bénéficier du dispositif de validation des acquis Professionnels et Personnels (VAPP).

ORGANISATION DU MASTER :

Les cours sont regroupés sur **une semaine une fois par mois** de septembre à septembre. Les cours et les examens ont lieu en distanciel dans le cadre d'un contrôle continu intégral. **Il n'y a donc pas de temps de présence exigé à Metz ou à Sarreguemines.**

Les étudiants en alternance ont une obligation d'assiduité (la présence sera contrôlée dans le cadre des cours en distanciel).

Les étudiants en formation continue disposeront d'un **enregistrement des cours** pour pallier leurs éventuelles indisponibilités.

LES OBJECTIFS PROFESSIONNELS

La formation s'appuie sur **deux grands axes de travail** :

Le droit français des collectivités territoriales :

Tous les aspects en relation avec l'organisation territoriale sont abordés, le volet institutionnel, mais aussi le droit administratif général, le droit constitutionnel, le droit des contrats de l'administration, le droit financier et fiscal ou le droit de la fonction publique.

L'orientation transfrontalière et comparatiste :

La formation approfondit le droit comparé communal et supra-communal (des collectivités territoriales de niveau intermédiaire) ainsi que les institutions administratives comparées. L'acquisition de connaissances en droit étranger est indispensable pour bien pouvoir profiter des enseignements du droit de la coopération transfrontalière et des éléments du droit européen et du droit international qui intéressent les collectivités territoriales et les entités infra-étatiques (Etats fédérés, régions autonomes, entités locales à statut spécial).

EN FIN DE PARCOURS, L'ÉTUDIANT DOIT AVOIR ACQUIS :

- Des connaissances fondamentales dans le secteur du droit public, après avoir suivi un parcours comportant des matières ayant entre elles des liens scientifiques et pratiques ;
- Une capacité à mettre en œuvre les connaissances pour trouver des solutions opérationnelles à des questions pratiques ;

LES MÉTIERS VISÉS

Le master permet de former des professionnels possédants toutes les capacités pour s'intégrer dans le monde des organismes locaux français, étrangers ou de coopération transfrontalière/décentralisée. Il les prépare, concrètement, à l'accès à la fonction publique territoriale en France en général mais également à tout emploi nécessitant une connaissance approfondie de l'administration des collectivités territoriales. Les titulaires du Master 2 seront à l'aise non seulement dans le monde professionnel d'une collectivité française, mais également dans celui, équivalent, d'autres Etats européens et extra-européens, au sein d'une institution internationale, d'une entreprise ou d'un cabinet d'avocat dont l'activité est liée à l'administration publique locale.

Ils pourront ainsi occuper des postes tels que :

Attaché territorial, Attaché des services de l'Etat, Directeur général des services, Chargé de mission, etc.

LE PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Les matières théoriques sont dispensées par des enseignants-chercheurs mais également par des professionnels de haut niveau dans les matières pratiques. Des professeurs et chercheurs étrangers enrichissent le corps enseignant, notamment dans les matières portant sur le droit comparé, européen et international. Un enseignement de langue vivante valorise les connaissances linguistiques des titulaires du Master 2.



N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)
SEMESTRE 9			
UE 901	Fondements historiques et constitutionnels	6	
	Histoire de l'administration locale		12h
	Organisation territoriale de la République		24h
UE 902	Aspects institutionnels	3	
	Droit intercommunalité		10h
	Organisation communale		10h
UE 903	Action internationale des collectivités territoriales	3	
	Droit de l'action extérieure des collectivités territoriales		10h
	Structures de l'action extérieure des collectivités territoriales et coopération transfrontalière		8h
UE 904	Droit comparé	6	
	Organisation territoriale d'un Etat étranger		20h
	Droit communal comparé		10h
UE 905	Actions des collectivités territoriales	6	
	Action sociale		10h
	Action culturelle		10h
	Action économique		10h
	Droit de l'administration numérique		10h
UE 906	Problématiques économiques et financières	3	
	Finances locales		20h
	Droit et évaluation des partenariats public-privé		10h
UE 907	Transversales	3	
	Anglais ou Allemand		10h
	Gestion de projet		25h

N° des UE	Intitulé	ECTS	CM (h)
SEMESTRE 10			
UE 1001	Aspects institutionnels et droit comparé	3	
	Organisation départementale et régionale		10h
	Collectivités territoriales métropolitaines à statut particulier		5h
	Collectivités territoriales ultramarines		5h
	Collectivités territoriales et Europe		10h
	Organisation territoriale d'un Etat étranger		10h
UE 1002	Droit matériel général et spécial	3	
	Droit électoral		10h
	Expression démocratique locale		6h
	Contrats publics locaux		20h
UE 1003	Actions spécifiques	3	
	Politique de la ville		6h
	Droit pénal appliqué aux CT		6h
	Collectivités territoriales et environnement		10h
	Collectivités territoriales et urbanisme		10h
UE 1004	Transversales	3	
	Anglais ou Allemand		10h
	Gestion de projet		20h
UE 1005	Professionalisation	18	
	Rapport		

L'INSCRIPTION

L'inscription se fait via la plateforme e-candidat.

LE RYTHME DE L'ALTERNANCE

Le contrat d'apprentissage démarre début septembre de l'année N et prend fin après le jury final, soit fin septembre de l'année N+1.

L'alternance se fera selon le rythme suivant :

- 3 semaines en entreprise puis une semaine en cours **entre septembre et juin,**
- Présence en continue chez l'employeur **de juillet à fin septembre.**

Ce qui permettra à l'étudiant de se familiariser pleinement avec la vie de l'entreprise.

TARIFS INDICATIFS :

FORMATION CONTINUE :

Tarif formation continue : **6700 euros***

* Tarif complet pour public bénéficiant du financement d'un tiers

APPRENTISSAGE :

Tarif pour les employeurs du secteur public ** : **6900 euros (fonction publique territoriale) ou 6700 (fonction publique d'Etat ou hospitalière) en fonction de l'employeur**

Tarif pour les employeurs du secteur privé ** : **fixé par la branche professionnelle**


** des aides financières sont octroyées aux employeurs par l'Etat ou le CNFPT selon le secteur

Année universitaire 2026/2027 - calendrier indicatif

SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DÉCEMBRE		JANVIER		FÉVRIER		MARS					
1	Rentrée	1	ENTRE-PRISE	1		1	UNIVERSITÉ	1		1	ENTREPRISE	1	ENTREPRISE				
2	UNIVERSITÉ	2	ENTRE-PRISE	2	UNIVERSITÉ	2	UNIVERSITÉ	2		2		ENTREPRISE		2	ENTREPRISE		
3		3		3		3		3		3				3			
4		4		4		4		4		4				4			
5		5	UNIVERSITÉ	5	UNIVERSITÉ	5		5	UNIVERSITÉ	5	ENTREPRISE	5	ENTREPRISE				
6	6	6		6		6		6		6							
7	UNIVERSITÉ	7		7		7		UNIVERSITÉ		7		UNIVERSITÉ		7	ENTREPRISE	7	ENTREPRISE
8		8		8		8				8				8			
9		9	ENTRE-PRISE	9	9	9	9										
10	UNIVERSITÉ	10		10	UNIVERSITÉ	10		10		10	UNIVERSITÉ	10	UNIVERSITÉ				
11		11		11		11		11	UNIVERSITÉ	11	UNIVERSITÉ	11	UNIVERSITÉ				
12		12	ENTREPRISE	12	ENTRE-PRISE	12		12	UNIVERSITÉ	12	UNIVERSITÉ	12	UNIVERSITÉ				
13	13	13		ENTRE-PRISE	13	13	13										
14	ENTREPRISE	14		14	14	ENTREPRISE	14	UNIVERSITÉ		14		ENTREPRISE		14	ENTREPRISE		
15		15		15	15		15										
16		16	16	ENTREPRISE	16		ENTREPRISE		16	ENTREPRISE	16		ENTREPRISE				
17	ENTREPRISE	17		17	ENTREPRISE	17		17		17	ENTREPRISE	17	ENTREPRISE				
18		18		18		18		18	ENTREPRISE	18	ENTREPRISE	18	ENTREPRISE				
19		19	ENTREPRISE	19	ENTREPRISE	19		19	ENTREPRISE	19	ENTREPRISE	19	ENTREPRISE				
20	20	20		20	20	20	20										
21	ENTREPRISE	21		21	21	ENTRE-PRISE	21	ENTREPRISE		21		ENTREPRISE		21	ENTREPRISE		
22		22		22	ENTRE-PRISE		22			22							
23		23	23	ENTREPRISE	23		23		23								
24	ENTREPRISE	24		24	ENTREPRISE	24		24		24	ENTREPRISE	24	ENTREPRISE				
25		25		25		25		25	ENTREPRISE	25	ENTREPRISE	25	ENTREPRISE				
26		26	ENTREPRISE	26	ENTREPRISE	26		26	ENTREPRISE	26	ENTREPRISE	26	ENTREPRISE				
27	27	27		27	27	27	27										
28	ENTRE-PRISE	28		28	28	ENTREPRISE	28	ENTREPRISE		28		ENTREPRISE		28	ENTREPRISE		
29		29		29	29		29			29							
30		30	30	30	30		30		30								
		31				31						31	ENTRE-PRISE				

Année universitaire 2026/2027 - calendrier indicatif

AVRIL		MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		
1	ENTRE-PRISE	1		1	ENTRE-PRISE	1	ENTRE-PRISE	1	ENTREPRISE	1	ENTREPRISE	
2		2		2		2		2		2		2
3		3	ENTRE-PRISE	3	UNIVERSITÉ	3		3		3		
4		4		4		4	4	4	4	4		
5	UNIVERSITÉ	5		5		5	ENTREPRISE	5	ENTREPRISE	5		
6		6		6		6		6		6	ENTREPRISE	
7		7		7	UNIVERSITÉ	7				7		7
8		8		8		8		8		8		8
9		9		9		9		9	ENTREPRISE	9	ENTREPRISE	
10		10	UNIVERSITÉ	10		10		10		10		
11		11		11		11		11	11	11		
12	ENTREPRISE	12		12		12	ENTRE-PRISE	12	ENTREPRISE	12		
13		13		13		13		13		13	ENTREPRISE	
14		14	UNIVERSITÉ	14	ENTREPRISE	14		14	14	ENTREPRISE		
15		15		15		15	ENTRE-PRISE	15				15
16		16		16		16			16	ENTREPRISE	16	
17		17		17	ENTREPRISE	17		17	17		ENTREPRISE	
18		18	ENTREPRISE	18			18		18	18		
19	ENTREPRISE	19			19		19	ENTREPRISE	19	ENTREPRISE	19	
20		20	ENTREPRISE	20		20	ENTREPRISE		20		20	ENTREPRISE
21	21	21		ENTREPRISE	21			21		21		
22		22			22	ENTREPRISE	22		22	22	ENTREPRISE	
23		23		23			23		23	23		
24		24	ENTREPRISE	24	ENTREPRISE	24		24	ENTREPRISE	24	ENTREPRISE	
25		25		25		25		25				25
26	ENTREPRISE	26		26		26	ENTREPRISE	26	ENTREPRISE	26		
27		27	ENTREPRISE	27		27				27	27	soutenance
28		28			28	ENTRE-PRISE	28		28			
29		29		29			29		29			
30		30		30		30		30	ENTRE-PRISE	30		
		31				31		31				



**CO-RESPONSABLES DU MASTER 2 : MADAME DANTONEL-COR NADINE
ET MONSIEUR TIFINE PIERRE**

FACULTÉ DE DROIT, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION

Île du saulcy
57045 METZ CEDEX 01
03.72.74.75.86

dea-m2droitcollectivitesmetz-contact@univ-lorraine.fr

ANTENNE DE SARREGUEMINES

13, rue Alexandre Geiger
57200 SARREGUEMINES
03.72.74.75.86

dea-m2droitcollectivitesmetz-contact@univ-lorraine.fr